

*Service de l'Economie Agricole  
22, rue du 139ème R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX*

Aurillac, le 10 mars 2022

**04.63.27.66.00**

**Dossier n° : AE 22.0083  
Demandeur : GAEC DES CRETES  
Date d'enregistrement de la demande : 03/02/2022  
Date limite de candidature : 02/05/2022**

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 02/06/22.

**Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter**

<b>Commune de localisation</b>	<b>Surface demandée (ha)</b>	<b>Propriétaire des biens</b>	<b>Parcelles cadastrales</b>
VELZIC	9,35	ROQUESSOLANE Michel	Section A 211,212,216,217,218,232,237, 238,397,
MARMANHAC	1,98	ROQUESSOLANE Michel	Section D 76
SAINT-SIMON	0,36	ROQUESSOLANE Michel	Section AM 42,43

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière